

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Signature de la convention cession de mobilier vélo avec le Département (commande n° 2).

Suite à la délibération du Conseil communautaire (DEL 20022020-26) relative à une seconde commande de mobilier pour le stationnement vélo auprès du Département dans le cadre de Pass Territoire 2020, le mobilier suivant nous a été octroyé :

- 4 arceaux
- 2 racks de 3 arceaux
- 1 abri ouvert (au lieu de 2) ; ce mobilier sera installé sur les différents sites de service de la CCBA : le Siège à Ucel, le pôle à St Sernin, le CTI à Aubenas, le Pôle sénior à Aubenas et éventuellement le RAM de Lachapelle.
- 5 RIS (panneaux Relai d'Information Services) soit un par commune située le long des voies douces déjà en service (Vinezac, Lachapelle, St Sernin, St Privat, Labégude)

Aussi, comme pour la première commande, il convient à présent de signer la « convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos à l'attention des collectivités » laquelle précise :

- que les équipements sont fournis gratuitement par le Département, sous forme de subvention en nature,
- qu'ils sont livrés, en ce qui concerne les box, par le prestataire du Département,
- que leur installation est à la charge des collectivités,
- que ce mobilier ayant fait l'objet d'une acquisition première par le Département, il convient de procéder à un transfert de propriété en vue de sortir ce matériel comptablement des immobilisations du Département et l'intégrer à celles de notre comptabilité.

L'ensemble du mobilier s'élève à 10 637.64 € TTC pris en charge par le Département, sorti de son patrimoine et intégré à celui de la CCBA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'intégrer ce mobilier vélo dans le patrimoine intercommunal,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tout acte relatif à cette dotation.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200924-DEL24092020-09-
DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020